

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 1er 2025

Convocation en date du 26 mars 2025,
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

N° D2025013

Objet : Affectation des résultats
2024

Secrétaire de séance : M. Gérard BRANCHY

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	34
Pour	34
Contre	0
Abstention	0

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU -
Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN - Jonathan GINDRE – Mireille
MORNAY - Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Benjamin
RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS - Elisabeth LAROCHE
- Vincent MANCOUSO – Daniel MARTIN - André MOINGEON
CCD : Isabelle DUBOIS – Christophe MONIER – Audrey
CHEVALIER - Gérard BRANCHY
3CM : Andrée RACCURT – Jean Philippe FAVROT
CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON – Christine
FRANCOIS
CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD
RAPC : Antoine BAUTAIN – Frédéric MONGHAL
CCV : Guy DUPUIT

Excusés ayant donnés procuration :

CA3B : Patrick BOUVARD pouvoir à Jean Luc ROUX
CCPA : Frédéric TOSEL pourvoir à Elisabeth LAROCHE

Excusés :

CCPA : Gilbert BOUCHON
3CM : Philippe BELAIR

Absents :

HBA : Alain AUBOEUF

Monsieur Bernard Perret, Vice-président Finances expose :

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 
ID : 001-250102365-20250401-D2025013B-DE

Certaines dépenses d'investissement pour 2 710 442.60€ n'ont pas pu être payées en 2024, il y a lieu de les reporter.

N° Opé	Intitulé	RAR
108	Couverture casier 1	2 293,35
136	Couverture casier 3	5 362,45
150	Couverture casier 4	8 126,90
158	Couverture casier 5	9 885,50
156	Aménagement casier 6	29 360,14
121	Bassins de stockage et Pré-traitement lixiviat	208 902,14
151	Réfection réseaux hydrauliques	1 121 414,72
122	Création -réfection de bassins	1 585,00
152	Réaménagement plateforme	39 713,00
135	Transfert composterie	329 972,18
161	Réfection couverture anciens casiers	95 013,00
159	Raccordement électrique nouveaux casiers	502 686,40
160	Création alvéole AM2 Amiante	11 287,23
162	Travaux lagune	37 610,44
169	La Boisse - Travaux mise en demeure	8 110,00
118	Caméras	12 775,00
21532	ONA	15 000,00
2158	ONA	60 802,85
2051	logiciel	1 339,50
2031	Etudes DDAE	209 102,80
261	Participation ALEC	100,00

La reprise des résultats s'établit comme suit :

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 001-250102365-20250401-D2025013B-DE



Section d'investissement – recettes :

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 3 288 422.91

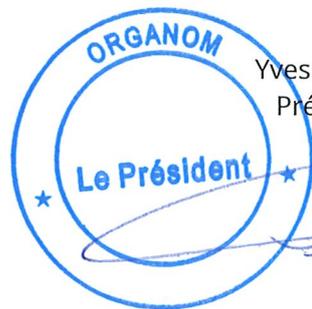
Compte 001 – Déficit d'investissement reporté : 577 980.31 €

et Section de fonctionnement, recettes :

Au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté : 8 182 662.66€

Le Comité syndical,
Oui l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus

 Yves CRISTIN
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.